



Direction de la
Culture et de la
Jeunesse

25

Séance publique du mercredi 29 mars 2023

Convoqué le **jeudi 23 mars 2023**, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAFF, Délia TOUMI, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER Ibrahima NDIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Fabienne MOREAU, Mohammed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE(représenté par Isabelle MASSARD), Grégory BOULORD(représenté par Sofia MANSERI), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Christophe BERNIER), Nadia MOUADDINE(représentée par Mohammed DDANI), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA(représenté par Délia TOUMI), Khalid DAMOUN (représenté par Roger DUGUÉ), Aurélie REMACLE(représentée par Carole LAFON), Eloi SIMON(représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Elsa FAUCILLON(représentée par Ibrahima NDIAYE), Sylvie MOREL(représentée par Véronique DESMETTRE)

Absents excusés :

Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote : 2

Patrice LECLERC, Céline LANOISELÉE

Nombre de votes pour : 37

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Attribution d'une subvention à destination du Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP) en coopération avec l'association Al-Bustan et en direction de la population de Jérusalem-Est

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant le soutien de la ville de Gennevilliers à la juste cause du peuple palestinien à vivre libre, dans des frontières reconnues et en paix avec tous ses voisins,

Considérant que la ville de Gennevilliers est membre du Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP),

Considérant le projet commun des villes membres du RCDP en direction de la population palestinienne de Jérusalem-Est avec l'association Al-Bustan,

Considérant la volonté de la ville de Gennevilliers de contribuer à participer à la mise en œuvre des programmes en direction de la population de Jérusalem-Est pour une durée de 3 ans de 2022 à 2024, piloté par le RCDP,

Considérant que le programme ci-dessus nécessite un engagement financier et par des subventions annuelles de 5 000€ de la ville de Gennevilliers pour un montant global de 15 000€ à verser au RCDP,

DELIBERE

Article 1 : Dans le cadre de l'action concertée des villes membres du Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP) en coopération avec l'association Al-Bustan et en direction de la population palestinienne de Jérusalem-Est, il est attribué une subvention de 5 000€ au RCDP pour l'année 2023.

Article 2 : La dépense en résultant sera imputée sous la rubrique suivante : nature 6574 – chapitre 65 – enveloppe 4749.

En raison des fonctions exercées dans cette association Céline LANOISELÉE ET Patrice LECLERC, ne prennent pas part au vote.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

Le Maire
Patrice LECLERC

le 04/04/23

Affiché le 05/04/23

Exécutoire le 05/04/23



Signé électroniquement le
Le 3 avril 2023